

Le nouveau programme de la CNIL pour accompagner les professionnels



© 2025 Les Echos Publishing

Parmi ses nombreuses missions, la CNIL accompagne les entreprises en répondant à leurs demandes de conseil, en proposant des outils d'accompagnement et en organisant des moments d'échanges avec certains secteurs d'activité sur des problématiques spécifiques (« club conformité »). Chaque année, elle propose de nouveaux projets pour améliorer cet accompagnement. En 2025, elle annonce vouloir poursuivre ses travaux de clarification, avec notamment la production de nouvelles fiches pratiques relatives à l'intelligence artificielle.

Un référentiel d'évaluation des sous-traitants

La CNIL travaille également sur la réalisation de nouveaux référentiels, notamment sur la conformité au RGPD dans un contexte de sous-traitance, ou encore sur les durées de conservation des traitements de données concernant les activités commerciales/marketing et les ressources humaines. Enfin, trois projets de recommandation sont en cours d'élaboration concernant, le premier, le consentement multi-terminaux lorsque les utilisateurs interagissent via plusieurs équipements (ordinateur, smartphone, télévision connectée,

tablette, etc.), le deuxième, l'utilisation des pixels dans les courriels, et le troisième, les professionnels de l'économie des seniors.

Pour consulter le programme : www.cnil.fr

© 2025 Les Echos Publishing